

<p>République Française Département de l'Isère Arrondissement de Grenoble</p> 	<p>COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</p> <p>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2018</p>
<p>Nombre : De conseillers en exercice : 32 De présents : 19 De votants : 28</p>	<p>L'an deux mil dix-huit, le vingt neuf mars à vingt heures trente,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de Méaudre,</p> <p>Sous la Présidence de Monsieur Hubert ARNAUD, maire, Florence JASSERAND a été élue secrétaire. Présents tous les membres en exercice à l'exception de : Carole ANSEL (Pouvoir à Hugues MAILLARD), Nathalie BUDINSKI (Pouvoir à Florence JASSERAND), Gérard CLAUZIER (Pouvoir à Charly ROBBE), Marie DARIER, Nafissa DJELLALI (Pouvoir à Gabriel TATIN), Martine FAURE, Céline GAILLARD (Pouvoir à Thierry GAMOT), Marc GOUY, Chrystèle KERUZORE (Pouvoir à Pascale MORETTI), Eric LAZZARONI (Pouvoir à Isabelle COLLAVET), Daniel LE MINOR, Laure RAVIX (Pouvoir à Pierre BUISSON), Bernard ROUSSET (Pouvoir à Jean-Marc ORIOLI).</p>

A - Approbation du compte rendu du dernier conseil

→ A l'unanimité

B- Décisions du maire article L2122-22 du CGCT

C- Délibérations

1. **Approbation du compte administratif 2017 - RM**

Rapporteur : Maryse NIVON

➤ Remontées mécaniques

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2016	139.422,05 €		9.546,30 €		148.968,35 €	
Opérations de l'exercice 2017	473.513,32 €	621.072,50 €	1.918.606,99 €	2.134.801,71 €	2.392.120,31 €	2.755.874,21 €
TOTAUX	612.935,37 €	621.072,50 €	1.928.153,29 €	2.134.801,71 €	2.541.088,66 €	2.755.874,21 €
Résultats de clôture 2017		8.137,13 €		206.648,42 €		214.785,55 €
<i>Restes à réaliser</i>	25.095,79 €	23.974,46 €			25.095,79 €	23.974,46 €
TOTAUX CUMULES	25.095,79 €	32.111,59 €		206.648,42 €	25.095,79 €	238.760,01 €
Résultats définitifs		7.015,80 €		206.648,42 €		213.664,22 €

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

→ A l'unanimité

2. Affectation des résultats 2017 – budget annexe des Remontées mécaniques

Rapporteur : Maryse NIVON

Cf annexe

→ A l'unanimité

3. Vote des taux

Rapporteur : Hubert ARNAUD

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les taux de référence 2018 des taxes locales pour la commune comme suit conformément à l'article 1638 du Code Général des Impôts :

- Taxe d'habitation :	22.90 %
- Taxe foncière (bâti) :	19.59 %
- Taxe foncière (non bâti)	47,60 %

→ A l'unanimité

Michel ARNAUD demande si la commune a des éléments concernant la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les foyers : Hubert ARNAUD informe que l'état s'est engagé à ce jour à compenser à l'euro près les taxes d'habitation perçues en 2017 (1/3 environ des foyers sont concernés par l'abattement). Pour 2018, l'état devrait compenser également ces dégrèvements, mais sur la base de 2017, et non de 2018, donc une légère perte pour les communes sur les nouvelles constructions par exemple.

4. Budget primitifs 2018

Rapporteur : Maryse NIVON

Il est proposé au conseil d'adopter :

- le budget primitif « **COMMUNE** » pour 2018 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	5 471 752,52€
Dépenses votées	5 471 752,52€
Recettes votées	5 471 752,52€
<i>Report excédent</i>	-
Section d'investissement	4 584 768,91€
Dépenses votées	2 470 350,00€
<i>Report déficit</i>	808 210,84€
Restes à réaliser en dépenses	1 306 208,07€
Recettes votées	3 293 064,02€
Restes à réaliser en recettes	1 291 704,89€

→ A l'unanimité (1 abstention)

Alain CLARET s'abstient sur le vote, sans remettre en cause le travail effectué mais parce qu'il estime ne pas avoir une vision globale du développement et de la vie du village : il souhaite ainsi mettre en avant le manque de transversalité entre les différentes commissions, ainsi que leur cloisonnement.

Hubert ARNAUD répond que le travail est fait en commissions. Isabelle COLLAVET précise qu'il y a des comptes-rendus faits à chaque réunion, et qu'ils seront transmis dorénavant à l'ensemble des élus, pour ceux qui ne l'étaient pas encore.

Alain CLARET propose qu'il y ait un lien type « doodle » qui permettrait de suivre l'ensemble des réunions et commissions programmées, afin de pouvoir s'y rendre en fonction des sujets. Sylvie ROCHAS précise qu'il est compliqué de se rendre à l'ensemble des commissions faute de temps pour les uns et les autres, et Pascale MORETTI rappelle qu'une réunion de travail de l'ensemble du conseil municipal a eu lieu récemment pour parler des investissements. Alain CLARET revient surtout sur la méthode qu'il déplore. Hubert ARNAUD insiste sur le fait qu'on ne puisse pas faire des commissions de travail à 34, et que le choix des commissions a été fait en conseil lors de la mise en place de la commune nouvelle.

- le budget primitif « **BOIS ET FORETS** » pour 2018 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	968 200,52€
Dépenses votées	968 200,52€
<i>Report déficit</i>	-
Recettes votées	880 830,00€
<i>Report excédent</i>	87 370,52€
Section d'investissement	237 899,81€
Dépenses votées	156 200,00€
Restes à réaliser dépenses	47 507,89€
<i>Report déficit</i>	34 191,92€
Recettes votées	234 239,81€
Restes à réaliser en recettes	3 660,00€
<i>Report excédent</i>	-

→ A l'unanimité

- Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation des remontées mécaniques en date du 9 mars 2018, le budget primitif « **REMONTEES MECANIQUES** » pour 2018 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	2 163 648,42€
Dépenses votées	2 163 648,42€
<i>Report déficit</i>	
Recettes votées	1 957 000,00€
<i>Report excédent</i>	206 648,42€
Section d'investissement	661 695,01€
Dépenses votées	636 599,22€
Restes à réaliser en dépenses	25 095,79€
<i>Report déficit</i>	
Recettes votées	629 583,42€
Restes à réaliser en recettes	23 974,46€
<i>Report excédent</i>	8 137,13€

→ A l'unanimité

- le budget primitif « **Eau et Assainissement** » pour 2018 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	877 532,70€
Dépenses votées	875 162,00€
<i>Report déficit</i>	2 370,70€
Recettes votées	877 532,70€
<i>Report excédent</i>	
Section d'investissement	691 809,97€
Dépenses votées	336 132,56€
Restes à réaliser en dépenses	355 677,41€
Recettes votées	348 520,00€
Restes à réaliser en recettes	23 748,46€
<i>Report excédent</i>	319 541,51€

→ A l'unanimité

Jean-Marc ORIOLI précise qu'un raccordement aux EU devra être effectué en face du garage Rochas suite à la vente d'une maison. Thierry GAMOT demande si des travaux sur les séparatifs sont prévus : Hubert ARNAUD répond qu'ils sont prévus au niveau de la Galochère, mais que le travail commencé doit se poursuivre suite aux études et aux tests à la fumées effectués du village à Eybertière. Il conviendra de reprendre ce travail car la Préfecture avait demandé une diminution de 50% des eaux parasites dans les canalisations d'assainissement et que cet objectif est loin d'être atteint. Par ailleurs, Pierre BUISSON indique d'une réunion est prévue avec la Police de l'eau fin avril et qu'ils ne manqueront pas de nous alerter sur le sujet. Gabriel TATIN précise que la zone de la Galochère est fondamentale car elle collecte toutes les eaux pluviales des ensembles immobiliers en amont. Pierre BUISSON rappelle qu'un reliquat de subvention à percevoir de l'agence de l'eau est fléché sur ces travaux qu'il faut faire absolument car il n'y aura pas de subventions sur l'assainissement de l'agence de l'eau. Elle subventionnera dorénavant la qualité des eaux potables.

- le budget primitif « **BOIS ET FORETS** » pour 2018 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	968 200,52€
Dépenses votées	968 200,52€
<i>Report déficit</i>	-
Recettes votées	880 830,00€
<i>Report excédent</i>	87 370,52€
Section d'investissement	237 899,81€
Dépenses votées	156 200,00€
Restes à réaliser dépenses	47 507,89€
<i>Report déficit</i>	34 191,92€
Recettes votées	234 239,81€
Restes à réaliser en recettes	3 660,00€
<i>Report excédent</i>	-

→ A l'unanimité

Michel ARNAUD demande si le département n'octroie pas des subventions sur les travaux de la route de la Molière dans le cadre de Natura 2000, Paul FAURE répond que non.

5. Accord de principe sur la cession d'un terrain au département de l'Isère pour l'implantation d'un NRO

Rapporteur : Jean-Marc ORIOLI

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Département de l'Isère s'est engagé dans l'établissement d'un Réseau d'Initiative Publique visant à la mise en œuvre d'une infrastructure Très Haut Débit (RIP Isère THD) qui sera le support d'un accès Internet à très haut débit pour le territoire isérois.

Dans ce cadre, la Communauté de communes du Massif du Vercors, dont la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors est membre, a été informée des modalités de mise en œuvre du réseau et sollicitée pour le montage financier de cette opération.

Pour la constitution du RIP Isère THD, le Département doit devenir propriétaire des terrains d'accueil des nœuds de raccordement optique (NRO), bâtiments techniques dont l'objet est d'interconnecter les réseaux.

Après échange et avis, il ressort que la parcelle, section 021F numéro 188 située sur la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors est la mieux positionnée et que le Département a demandé à notre collectivité de lui céder une partie de cette parcelle sur une emprise de 150 m² environ.

Le Département souhaite que la cession soit effectuée à titre gratuit compte tenu de l'intérêt public du projet et du surcoût pour les collectivités en cas de cession aux conditions du marché.

Le Département prendra en charge la totalité des frais afférents à cette cession, dont les frais d'arpentage et de rédaction de l'acte administratif.

La délibération actant cette cession, et visant l'avis du Service de France Domaines ne pourra être prise qu'après les formalités de consultation dudit service et de réalisation du document d'arpentage.

Cependant, afin de permettre au Département de commencer ces travaux au plus vite, la commune peut autoriser le Département à prendre possession par anticipation de la parcelle nécessaire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette cession et de l'autoriser à signer les documents afférents.

Considérant l'intérêt général qui s'attache au réseau d'initiative publique établi par le Département de l'Isère,

Considérant que la parcelle objet de la cession sera affectée au service public départemental des réseaux et services locaux de communications électroniques,

Considérant que le réseau départemental permettra de développer l'accès à Internet à très haut débit pour les isérois,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le principe d'une cession au Département de l'Isère à titre gratuit d'une partie de la parcelle section 021F numéro 188 située sur la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, une emprise de 150 m² environ,
- AUTORISE Monsieur le Maire à donner mandat au Département pour le dépôt d'un permis de construire d'un NRO sur cette parcelle
- AUTORISE le Département à prendre possession par anticipation de l'emprise nécessaire au projet et à commencer les travaux sur cette parcelle avant la formalisation du contrat de cession.

Sur ce NRO, Hubert ARNAUD précise que le département est en charge d'installer la fibre optique sur le territoire, et pour ce faire, il convient d'accueillir un bâtiment d'environ 60m². Il y avait 2 options : soit accolé sous la poste, soit au pied de Claret vers le transformateur. Les services du département ont été reçus et ont analysé les 2 possibilités, avec une préférence pour le pied des tremplins, car il y a moins de génie civil et la fibre partirait directement sur Méaudre sans traversée de village. La commission d'urbanisme devra cependant être vigilante quant à l'insertion paysagère du bâtiment qui devra se plier aux règles du PLU. Gabriel TATIN demande si le bâtiment pourrait s'enterrer complètement, malheureusement non confirme Hubert ARNAUD, qui explique également que le raccordement s'effectue ensuite jusqu'au NRA situé dans le bâtiment de la Poste. Parallèlement, le travail actuel consiste à l'état des lieux des différents locaux dans le bâtiment de la Poste : Orange, qui possède des installations dans un local, pourrait déplacer son matériel afin de créer de nouveaux espaces pour accueillir les bureaux de l'OTI. Thierry GAMOT précise que la solution du Claret est la plus sensée compte-tenu des contraintes sur le bâtiment qui ne sont pas adaptées. Isabelle COLLAVET confirme cette position pour Eric LAZZARONI dont elle a reçu pouvoir. Pierre BUISSON regrette quand même que le NRO ne soit pas implanté derrière la poste car ces

travaux auraient permis d'agrandir l'accueil notamment pour l'Office de Tourisme, mais les problèmes de décalage et de hauteur ne sont effectivement pas compatibles. Par contre, concernant le bâtiment du Claret, il demande s'il n'y a pas moyen de l'enterrer dans une butte. La solution avait été évoquée derrière la Poste mais le département a demandé à ce qu'il n'y ait rien sur le toit pour des raisons techniques, et comme le confirme Thierry GAMOT également pour les raisons juridiques (superposition de domaines publics).

→ A l'unanimité

6. Demande de subvention auprès du Conseil département de l'Isère pour le programme de travaux de voirie 2018

Rapporteur : Pierre BUISSON

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de programmer les travaux de revêtement neuf à réaliser en 2018 sur la voirie communale.

Le montant total HT de l'opération s'élève à 150 000€ HT. Monsieur le maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Détail Travaux	Montant en € HT	Financeurs	Montant en € HT	Taux
Routes et cours Juin 2018	150 000€	Conseil départemental	45 000€	30%
		Commune	105 000€	70%
TOTAL	150 000€	TOTAL	150 000€	100%

Il est proposé au conseil de :

- APPROUVER les programmes de travaux ci-dessus, les dépenses seront inscrites au BP 2018
- APPROUVER le plan de financement ci-dessus.
- AUTORISER le maire à solliciter l'octroi d'une aide du Conseil Départemental de l'Isère.

→ A l'unanimité

7. Recrutement des saisonniers pour l'été 2018

Rapporteur : Hubert ARNAUD

Monsieur le maire expose au conseil la nécessité de compléter les effectifs des différents services municipaux pour le printemps, l'été et l'automne 2018 compte-tenu des besoins saisonniers suivants :

Budget des remontées mécaniques : 3 agents des remontées mécaniques (convention collective des Remontées Mécaniques)

Budget communal : 23 agents en tant que caissiers, préposés aux vestiaires, maîtres nageurs (piscine), agents polyvalents espaces verts et services techniques, une animatrice et 14 « chantiers jeunes » (grilles indiciaires de la Fonction Publique Territoriale)

Budget Bois et Forêts : 5 ouvriers forestiers (convention collective des ouvriers forestiers sylviculteurs de la région Rhône-Alpes).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser monsieur le maire à procéder au recrutement des agents saisonniers répartis entre les différents services municipaux et à signer les contrats de travail à durée déterminée correspondants.

→ A l'unanimité

8. Reprise de concessions à l'état d'abandon : cimetière de Méaudre

Rapporteur : Pierre BUISSON

Monsieur le maire expose au conseil qu'il y a lieu de se prononcer sur la reprise par la commune de concessions, dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, les 9 octobre 2014 et 9 mars 2018 dans les conditions prévues par l'article R. 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21,

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que les dernières inhumations remontent à plus de dix ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes des articles précités,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- CONSIDERE les concessions citées ci-dessus en état d'abandon :
- AUTORISE monsieur le maire à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

La procédure légale de reprise qui a duré plus de 3 ans est terminée, suite au constat effectué sur site. Il est donc possible dorénavant de récupérer ces concessions.

Thierry GAMOT fait part de l'état déplorable du mur du cimetière d'Autrans qui aurait besoin d'être rénové. Pierre BUISSON précise que celui du cimetière de Méaudre n'est pas en meilleur état mais qu'il se voit effectivement moins de la route.

Concernant les ossuaires, il avait été prévu d'en installer à Méaudre et qui servirait aux 2 cimetières. Entre-temps, un caveau a été libéré sur Autrans et qui pourrait servir d'ossuaire sur Autrans. Par ailleurs, une trentaine de tombes vont être réputées libres puisque les procédures sont en cours ou terminées, il conviendra donc de les vider dans l'ossuaire. Martine De Bruyn indique qu'il existe des tombes remarquables dans le cimetière d'Autrans et qu'il serait dommage qu'elles disparaissent ; Pierre BUISSON précise que ce sont des tombes à perpétuité et qu'elles ne sont pas concernées par les rétrocessions.

→ A l'unanimité

9. Mise en location d'un bien du domaine public de la commune

Rapporteur : Pierre BUISSON

Dans le bâtiment accueillant la crèche des Bout'Choux, situé au lieudit Les Gonnets à Méaudre, la commune, propriétaire de l'immeuble, a rénové pour être loué un logement à destination d'habitation.

S'agissant d'un bâtiment appartenant au domaine public de la commune, une convention d'occupation précaire pour la location de ce logement doit être passée avec les locataires dans les conditions suivantes :

- Loyer mensuel de 650€ assorti d'un forfait de 80€ pour la provision de charges d'eau, d'électricité et de chauffage

- Durée du bail : 2 ans à compter du 30.03.2018.

Il est proposé au conseil d'autoriser le maire à signer la convention d'occupation du logement.

→ A l'unanimité

10. Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité

Rapporteur : Jean-Marc ORIOLI

Le SEDI propose à la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors de renouveler son adhésion au groupement de commandes pour la passation de l'accord cadre de fourniture et d'acheminement d'électricité et de services associés, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et de permettre d'optimiser les prix des prestations.

Il est proposé au conseil de :

- AUTORISER l'adhésion de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors au groupement de commandes formé par le SEDI pour la fourniture d'électricité et services associés ;
- ACCPETER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés ;

- AUTORISER le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement telle que jointe à la présente délibération ;
- AUTORISER le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors et ce sans distinction de procédures ou de montants, lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaires à l'exécution de ce groupement de commandes.

→ A l'unanimité

11. Acquisition du cabinet médical d'Autrans à l'EPFL

Rapporteur : Pierre BUISSON

Par acte en date du 29/11/2013 et conformément à la délibération prise le 17 octobre 2013 l'EPFL.D a procédé à l'acquisition de la propriété ex SCI Gélinotte sise Impasse de la Molière, cadastrée AH 291, lots 20-21-33-34 pour une surface de 250m²

L'acquisition s'est effectuée à la demande de la commune d'Autrans dans le cadre du programme d'action foncière « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ».

Conformément au PAF « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE », cette propriété s'intègre dans l'opération « cabinet médical » ;

Pour permettre la réalisation de l'objet de la réserve foncière, il est proposé de demander à l'EPFL.D la cession de ce tènement au bénéfice de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors et au prix de 252 610,71€ HT.

Vu l'avis n° 2018-38021V0662 du service des Domaines en date du 15 mars 2018,

Vu le souhait de la commune de réhabiliter l'actuel cabinet dans le cadre du projet de santé en cours,

Il est proposé au conseil de :

- DEMANDER la cession à l'EPFL.D au titre du dispositif « Développement économique » de la propriété ex Sci Gélinotte sise Impasse de la Molière, au bénéfice de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors et au prix de 252 610,71€ HT.

- DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2018 de la commune,

- DIRE que les frais et honoraires liés à cette mutation seront à la charge de l'acquéreur,

- HABILITER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette mutation, notamment l'acte notarié.

Le conseil municipal avait déjà délibéré sur ce rachat mais depuis le montant a évolué. Le cabinet médical d'Autrans fait partie des opérations économiques de l'EPFL, et dans ce cadre il y a un fond de minoration, qui tient compte des loyers encaissés par l'EPFL moins le montant des travaux de réparations.

→ A l'unanimité

12. **Accord de principe pour le déclassement d'un chemin rural au Piaillon**

Rapporteur : Alain MOUCHIROUD

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Considérant que le chemin rural, sis, n'est plus utilisé par le public.

Il s'agit d'un chemin situé au lieu-dit « Piaillon », partant de la RD 106, entre les parcelles AC 111 et B 690.

Ce chemin n'est utilisé que par les riverains qui se proposent de l'acquérir. Il ne dessert plus aucun lieu public depuis plusieurs années.

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Constate la désaffectation du chemin rural,

Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Demande à Monsieur le maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

Yohann Gaillard a déposé une demande d'acquisition de ce chemin qui longe sa maison et qui n'est plus utilisé. La commune n'a pas d'intérêt particulier à le conserver. Il est donc proposé sur le principe d'engager à la procédure pour déclasser ce chemin mais sous 2 conditions : ils devront se mettre d'accord avec la voisine de devant et devront laisser une droit de passage à la commune car une canalisation d'assainissement passe sous ce chemin (double servitude).

→ A l'unanimité

D- Questions diverses

- Hubert ARNAUD informe que le directeur de la Poste a été reçu à Autrans pour regarder ensemble les locaux. A cette occasion, il a fait part de la situation de la Poste face à l'activité qui diminue sur Autrans, et propose donc soit de créer une agence postale soit de faire un partenariat avec les commerçants. La commune opérerait pour la création d'une agence postale comme à Méaudre qui est en pleine expansion grâce aux différents services qu'elle apporte aux usagers et aux habitants. La poste apporterait des financements pour les travaux à prévoir ainsi que sur le fonctionnement de l'agence (salaire notamment). Quant au DAB (Distributeur Automatique de Billets) d'Autrans, la Poste souhaite le supprimer, il conviendra alors de se rapprocher du Crédit Agricole pour évoquer cette solution. Pour rappel, le DAB de Méaudre a été financé en totalité par la commune qui souhaitait le conserver, aucune agence postale en France n'en possède à l'heure actuelle. Il semble qu'à l'avenir, les billets soient également distribués par les commerces. Hubert ARNAUD propose donc que le directeur de La Poste vienne présenter son projet en conseil municipal afin d'échanger sur le sujet. Thierry GAMOT complète les propos en indiquant que l'activité courrier a été divisée par 2 car le transport de colis devenu un secteur très concurrentiel, la situation de La Poste est devenue compliquée.

Alain CLARET demande si une échéance a été fixée : Hubert ARNAUD répond qu'ils ne sont pas dans l'urgence, sachant que cela tombe plutôt bien vis-à-vis des projets de déplacement de l'accueil touristique dans le bâtiment de La Poste. Pierre BUISSON ne regrette aucunement l'agence postale

de Méaudre qui voit sa fréquentation augmenter car elle propose de nombreux services à la population, ainsi qu'une ouverture 6 jours sur 7.

- Demande sur les subventions de façades auprès des particuliers qui ont des travaux de rénovation: Pierre BUISSON répond qu'il n'y en a plus car elles étaient liées au contrat de développement Rhône-Alpes, contrats qui ont été supprimés.

Séance levée à 22h38

Hubert Arnaud, Maire Le 05/04/2018

